

Intervention du CAUE de l'Allier sur l'intégration paysagère des Bâtiments Agricoles.

Un architecte conseiller intervient gratuitement, sur simple demande de rendez-vous, dans le cadre :

- **d'une subvention du Conseil Général de l'Allier sur « l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ».**

Cette subvention est liée à l'attribution d'une subvention dans le cadre du PMBE, d'un taux de **10% de montant des travaux**, elle est plafonnée à 2000€, multipliée par le nombre de parts dans le cas de GAEC.

Cette enveloppe est destinée à aider les agriculteurs à obtenir des exploitations renvoyant une image digne de leur production, et à préserver la qualité des paysages départementaux.

Parmi les conditions requises, une fiche de conseils doit attester du passage du CAUE en amont de chaque projet.

Il est important que cette intervention ait lieu très en amont afin que l'architecte puisse **réellement conseiller l'agriculteur** tant du point de vue des matériaux que de l'implantation, des volumes, de l'orientation... mais aussi entreprenne une approche globale de l'exploitation et incite à réfléchir à l'organisation générale de celle-ci. Quelles sont les circulations autour des bâtiments, des aires de stockages. Comment le nouveau bâtiment peut s'inscrire dans cet existant au mieux, et comment celui-ci va modifier, peut-être améliorer, l'image de l'exploitation. Comment l'ensemble va-t-il s'inscrire dans le paysage ?

Dans la pratique, un rendez-vous est fixé pour une **visite sur site** :

cela permet d'appréhender l'exploitation dans son contexte : paysage, bâti existant, point de vue sur l'exploitation depuis les routes, le bourg, un site touristique..., de connaître la pratique de l'exploitant et son organisation de travail, ses attentes.

Suite à cela, une « **fiche de conseils** » récapitulant les constats et les conseils apportés, liés aussi bien au bâtiment à proprement parler qu'aux aménagements d'abords est envoyée à l'agriculteur. Il la joint à sa demande de permis de construire et à sa demande de subvention.

A ce jour cela représente entre 200 et 300 dossiers de bâtiments vus sur une année, dont 15% réellement au début de la démarche. Un travail de sensibilisation est également mené de front auprès des agriculteurs ou futurs agriculteurs, par l'intermédiaire de structures communales ou intercommunales, consulaires ou éducatives.

- **Des agréments du réseau « Bienvenue à la ferme ».**

Il s'agit là encore d'une visite sur site, afin de donner des conseils **d'aménagements des abords dans le cadre d'accueil à la ferme**, pour de l'hébergement, de la vente ou des visites.

Un travail de sensibilisation est également mené sur cette action.

- **D'une subvention de Communauté de Communes aidant à la « restauration de granges anciennes ».**

Une visite permet d'évaluer l'urgence de l'intervention, les enjeux pour l'exploitation, les usages, le paysage, la conservation du patrimoine architectural. Une fiche de conseils aide au choix des matériaux et de la mise en œuvre. Un regard nouveau sur une exploitation permet d'élargir les projets d'un bâtiment à l'ensemble du bâti.